

PJ 13

Evaluation des incidences NATURA 2000

1. NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000

Ci-dessous figure une analyse d'incidence du projet sur les zones Natura 2000 les plus proches.

1.1 Présentation des zones Natura 2000

Les zones Natura 2000 les plus proches du projet sont les suivantes :

Natura 2000 Directive Habitat / Directive Oiseaux			
Identifiant national	Nom	Surface	Localisation
FR5400444	Vallée du Magnerolles	1 826 ha	Environ 11,15 km m au Nord-Est du site
FR5400446	Marais Poitevin	20 323 ha	Environ 14,75 km au Sud-Ouest du site

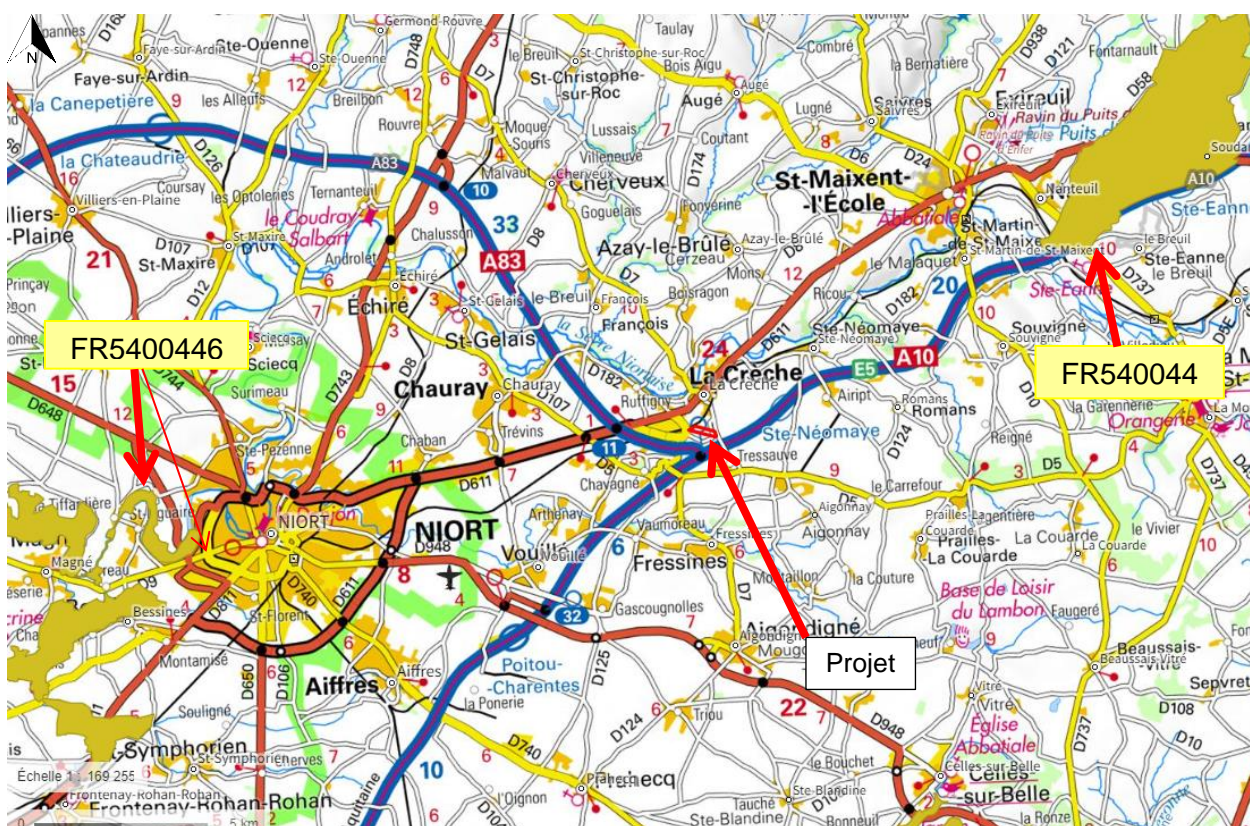


Figure : Implantation du projet par rapport aux zones Natura 2000 Habitats et Oiseaux

Le site d'implantation du projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.

EURIAL – La Crèche	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'enregistrement
--------------------	--	--------------------------

- Vallée du Magnerolles

Le site d'implantation est situé à environ 11,15 km de cette zone Natura 2000.

Descriptif :

Bassin versant d'un petit cours d'eau courant des collines bocagères de la Gâtine à la vallée alluviale de la Sèvre Niortaise et prenant localement un régime torrentiel dans sa portion la plus pentue qui s'encaisse dans des affleurements de roches siliceuses.

Ruisseau hébergeant jusqu'en 2001 la plus forte population régionale d'écrevisses à pattes blanches, avec de fortes densités sur un linéaire significatif. Population en limite d'aire de répartition (bordure Ouest).

Vulnérabilité :

Lit majeur dont la ripisylve est bien conservée sur la majeure partie du site. Partie supérieure du cours d'eau et du bassin versant affectés par la transformation de prairies en cultures intensives et de drainage.

Population d'écrevisses très vulnérable, affectée par un épisode sévère d'assèchement dans les années 1990, puis par 2 accidents chimiques en 2001.

- Marais Poitevin

Le site d'implantation est situé à environ 14,75 km de cette zone Natura 2000.

Descriptif :

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) et des cordons dunaires boisés (forêt de Longeville) ou non (Pointe de l'Aiguillon) ;

- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique;

- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons vasières littorales/prairies saumâtres ou prairies centrales/"Venise verte" pour la Loutre etc).

L'extension de janvier 2004 rajoute au site les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon.

Une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique. Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols d'un système de végétation saumâtre à un système méso-saumâtre, puis oligo-

EURIAL – La Crèche	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'enregistrement
--------------------	--	--------------------------

saumâtre et enfin doux; chacun de ces système étant caractérisé par des combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont synendémiques des grands marais littoraux centre-atlantiques (importance surtout de la zone oligo-saumâtre où se côtoient des cortèges floristiques "opposés" générant des combinaisons très originales d'espèces végétales). Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt - dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées - contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site.

Très grande importance mammalogique comme zone de résidence permanente de la Loutre (rôle fondamental du réseau primaire, secondaire et tertiaire des fossés et canaux à dense végétation aquatique).

Cortège d'invertébrés également très riche avec, entre autres, de belles populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire, etc.

Vulnérabilité :

Une des zones humides les plus touchées par les mutations de l'agriculture durant les 3 dernières décennies : de vastes espaces de prairies naturelles extensives drainées et reconverties en cultures céréalières intensives avec des effets indirects importants d'altération de la qualité des eaux des fossés, d'appauvrissement de la végétation aquatique etc.

Sur les zones tidales, les projets d'extension des concessions aquacoles constituent également une menace non négligeable.

Aux marges est du site les tourbières alcalines du Bourdet et de Prin-Deyrançon - de surface minimale - sont très exposées de même à l'intensification agricole périphérique (maïs irrigué) qui provoque une nette baisse de la nappe phréatique et permet la minéralisation de la tourbe.

Sur le littoral sableux une forte pression touristique estivale génère les dégradations directes - piétinement, dérangements de la faune - ou indirectes - infrastructures routières, projets immobiliers etc - classiques sur ce type d'espace.

En "Venise verte", l'extension de la popuiculture aux détriments de la frênaie alluviale ou des prairies naturelles était également un sujet de préoccupation. La prolifération récente des espèces exotiques animales - Ragondin - ou végétales - *Ludwigia peploides* - provoquent des dysfonctionnements dans les biocénoses.

EURIAL – La Crèche	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'enregistrement
--------------------	--	--------------------------

1.2 Impacts du projet

- Zone d'implantation :

Pour mémoire le site d'implantation du projet est situé à environ 11,15 km de la zone Natura 2000 la plus proche. Compte tenu de cette distance, le site n'aura pas d'impacts directs sur les habitats et espèces des zones Natura 2000 étudiées.

La vulnérabilité de ces zones ne sera pas impactée par le projet de la société EURIAL.

- Travaux :

Les travaux de réalisation du projet n'auront que de très faibles impacts sur l'habitat, la faune et la flore.

- Rejets aqueux

Comme présenté précédemment, les eaux pluviales issues des toitures du site seront infiltrées à la parcelle via une noue existante au Sud du site.

Les eaux pluviales de voiries seront collectées dans un bassin étanche existant après traitement par le séparateur d'hydrocarbures en place, elles seront par la suite rejetées au réseau public avec un débit de fuite déjà fixé de 3L/s/ha. Ce bassin est suffisamment dimensionné pour accueillir l'ensemble des eaux dans le cadre du projet.

- Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques du site seront limités au trafic des véhicules.

- Bruit

Le bruit généré par la plateforme du site sera essentiellement dû à la circulation des poids lourds ainsi qu'à l'installation frigorifique de l'entrepôt.

Les groupes froids étant placés dans un local spécifique fermé et le trafic étant mineur par rapport à l'autoroute A83 et à l'autoroute A10, nous ne considérons pas que cela ait un impact.

- Habitats

La réalisation de l'extension de l'entrepôt ne conduira pas à détruire des habitats des zones Natura 2000.

L'activité du site n'aura que très peu d'impacts sur les habitats naturels.

1.3 Conclusion

Le site n'est pas susceptible d'avoir d'impacts sur les zones Natura 2000 identifiées malgré sa proximité.